

OLEICULTURE

Bulletin d'information technique n°3

Chambre départementale d'agriculture
15 av. Jean Zuccarelli
20220 Bastia

Août 2010

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

CONSEILS TECHNIQUES POUR LES PROCHAINS JOURS

Le deuxième vol de la mouche de l'olive a débuté : la lutte préventive (avec adulticide) est justifiée en deuxième application. On peut également, si la pression dans son verger est jugée faible, attendre que les captures dans les pièges augmentent pour déclencher une lutte préventive.

Il s'agit maintenant d'être vigilant car les températures sont toujours favorables à la ponte et de bien identifier les piqûres.

Si on observe de nouvelles piqûres un traitement curatif doit être envisagé. Sinon, on continue les applications avec un traitement préventif (argile ou adulticide), mais sachant que l'on est dans une période critique favorable aux attaques.

Attention : la fin d'été est une période très favorable aux attaques de mouches, surtout dans les zones inférieures à 350 mètres d'altitude : les températures sont modérées et les vols successifs s'intensifient en termes de populations.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACROCERA OLEAE*

C'est le début du deuxième vol, le nombre de mouche augmente par rapport au premier vol et les risques de dégâts sont accrus. De plus, si les températures sont fraîches en altitude (au dessus de 350 mètres), les mouches auront tendance à redescendre sur les plaines, jusque là plutôt épargnées par le diptère. Soyez donc très vigilant dans votre verger.







RAPPEL SUR LES METHODES DE TRAITEMENTS ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (Avertissement n°2)

La stratégie de lutte contre la mouche de l'olive en protection raisonnée est basée sur :

- le **respect des dates de traitement**, grâce à votre propre piégeage et aux avertissements agricoles qui s'appuient sur la biologie de l'insecte et l'altitude des vergers ;
- la **méthode d'application** des produits : le traitement localisé est appliqué préventivement, le traitement en plein est plutôt curatif ;
- le **choix des produits**, par l'alternance appropriée des spécialités afin de limiter la toxicité et la présence de résidus dans la récolte tout en garantissant la qualité des olives ;
- le **respect des délais avant récolte** des produits.

LA METHODE DE LUTTE PREVENTIVE

Produits autorisés sur olivier contre la mouche de l'olive

| Matières actives | Spécialités commerciales | Dose | Toxicologie |
|--|---------------------------------|-------------|--|
| Deltaméthrine Limité à 3 applications max./campagne | Decis protech | 0,083 l/Hi | Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement  |
| | Split protech* | | Phrase de Prudence : E8 Dangereux pour les abeilles Phrase de Risque : 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement  |
| | Pearl protech | | Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement  |
| Lambda-cyhalothrine Limité à 2 applications max./campagne | Karaté Xpress | 0,025 Kg/Hi | Phrases de Risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement pour Karaté Xpress  |
| | Karachoc | 0,025 l/Hi | |
| | Karaté avec technologie Zéon | 0,013 l/Hi | Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement  |
| Spinosad Limité à 4 applications max./campagne | Syneïs appât | 1,2 l/Ha | Phrase de Risque : R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement  |

Source : MAP/e-phy 29/07/10

Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement.

Lambda-cyhalothrine et **Deltaméthrine** sont à utiliser de préférence sur le premier vol de la mouche.

*Commentaires associés à la spécialité "Split protech" : Mention abeilles accordée pour les usages avec moins de 7,5 g de SA à l'hectare Apposer "Ne pas traiter en présence d'abeilles" sur l'étiquette.

Spinosad : Pulvériser à grosses gouttes la bouillie dosée à 1.2 l dans 30 litres/Ha (environ 0,2 l de bouillie/arbre).

Méthode d'application : pulvériser à grosses gouttes de 0.1 à 0.2 l de bouillie/arbre sur une bande exposée sud/ouest (env 10 % de la frondaison) suivant l'empatement de l'olivier, la bonne dose pour chaque arbre étant lorsqu'on atteint le point de ruissellement (on arrête lorsque des gouttes commencent à tomber de l'arbre).

Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir). Renouveler le traitement si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

Consultez les informations sur la météo (BSV olivier n°7) pour choisir le jour du traitement.

Les argiles

Les argiles peuvent être utilisées sur olivier en tant que "barrière physique / film protecteur" : utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE N° 834/2007. Elles sont en cours d'homologation.

L'application de kaolinite blanche (argile calcinée) forme une pellicule sur le végétal et à la surface des olives et limite l'appétence des parasites. Les arbres prennent une teinte blanchâtre.

Les argiles sont des répulsifs ou des "anti-pontes" : ils ne détruisent pas les populations directement comme les insecticides : la première application (avant les premières pontes) et le renouvellement des traitements doivent être bien positionnés. Il s'agit donc bien de **TRAITEMENTS PREVENTIFS**.

- Les applications sont à positionner **dès l'apparition des premières mouches** : à basse altitude, la première application doit avoir lieu dès la fin du mois de juin. La couverture doit être continue **de juin à octobre**.

- La qualité de pulvérisation est un élément majeur pour un bon fonctionnement : la pulvérisation doit être **fine et uniforme** à l'aide d'un pulvérisateur **sur l'ensemble du végétal** (baisse d'efficacité sur les arbres hauts ou larges). La dissolution est aisée à condition de bien agiter la bouillie.

- La **dose** : 30 à 60 kg/ha à chaque application pour un volume de bouillie de 400 à 1000 litres/ha.

- **Cadence de traitements** : 4 à 5 applications à 3 ou 4 semaines d'intervalle. Le traitement doit être renouvelé en cas de pluie supérieure à 20 mm.

- Pour un apport optimal en moulin, éviter de traiter dans un délai de 15 jours avant la récolte. La composition des huiles obtenues ont été analysées par l'Afidol : aucune différence de triturabilité, de rendement, d'arômes, d'amertume et d'ardence n'a pu être décelée.



Recommandations d'utilisation de l'argile blanche par le CIVAM BIO Corse :

1/ Le pré-mélange est important : il est préférable de faire ce pré-mélange dans des seaux. Il faut d'abord verser l'eau dans le seau et ensuite l'argile très progressivement pour obtenir une pâte tout en mélangeant à la main ou avec un bout de bois. Ensuite remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec l'eau, mettez en route l'agitateur puis verser progressivement vos seaux avec la pâte d'argile dans la cuve. Laissez en marche l'agitateur pendant l'application. **Cette opération prend du temps. Il est conseillé de traiter le matin sans vent.**

2/ Pour ceux qui traitent à la lance, prévoir une lance télescopique pour faire une pulvérisation la plus homogène possible. Il est préférable de faire l'application classiquement avec votre pulvérisateur (il n'est pas nécessaire de changer vos buses), la pulvérisation semble plus homogène qu'avec une lance.

3/ La fréquence de renouvellement est 3 semaines. A noter sur votre calendrier la date de votre première application et les suivantes. **Le dosage des applications de renouvellement sera de 4kg pour 100L de bouillie.** Si pluie > 20mm alors refaire une application. De votre rigueur à respecter les délais entre applications dépendra l'efficacité de l'argile.

4/ Il faudra redoubler d'attention à partir de mi-septembre, lorsque les attaques de mouches sont les plus intenses. Penser à recommander du produit pour ceux qui seront à cours de stock après l'application.

5/ Bien stocker l'argile sur des palettes dans un endroit sec et à l'ombre.

Si le résultat du comptage des olives piquées est :

- **en dessous du seuil de tolérance**, continuer la lutte préventive.
- **au dessus du seuil de tolérance**, passer en lutte curative.

Rappel des seuils

| Seuil de tolérance | Entre le 1er et le 2ème vol | Entre le 2ème et le 3ème vol | Entre le 3ème et le 4ème vol | A la récolte |
|--------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Olives de table | 0,5 % d'olives piquées | 1 % d'olives piquées | - | 2 % d'olives piquées |
| Olives à huile | 3 % d'olives piquées | 5 % d'olives piquées | 7 % d'olives piquées | 10 % d'olives piquées |


LA METHODE DE LUTTE CURATIVE

Le traitement curatif (à base de diméthoate) permet d'éliminer les adultes au moment de la pulvérisation par contact avec le produit et les larves des premiers stades pendant 10 à 14 jours. C'est pourquoi il est important de bien positionner le traitement : on attend que les captures d'adultes augmentent dans les pièges et que les pontes aient débuté (environ 5 jours après le 1^{er} piégeage ou impasse si T° > 32°C).

La pulvérisation est à réaliser sur l'ensemble de la frondaison, la bonne dose pour chaque arbre étant lorsqu'on atteint le point de ruissellement (on arrête lorsque des gouttes commencent à tomber de l'arbre). Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir).

Renouveler le traitement si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

Produits autorisés sur olivier contre la mouche de l'olive

| Matière active | Conditions d'utilisation | Spécialités commerciales | Dose | Toxicologie |
|----------------|------------------------------|--------------------------|------------|---|
| DIMETHOATE | Traitement larvicide curatif | ROGOR PIPC 400 | 0,075 l/hl | Phrases de Risque : R10 Inflammable ECC En cours de classement AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques R20/21/22 Nocif par inhalation, contact avec la peau et ingestion Risque de Toxicologie : Xn Nocif |
| | | DANADIM | | Phrases de Risque : R10 Inflammable R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement  |

Source : MAP/e-phy 29/07/10

Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement.

Délai de rentrée dans le verger pour les deux spécialités : 24 heures.

LEPRE DE L'OLIVE – *SPHAEROPSIS DALMATICA* = *MACROPHOMA DALMATICA*

Ce champignon est observé en Haute Corse depuis l'année dernière dans différents vergers d'oliviers en Balagne et dans le Nebbiu et sur diverses variétés.

Lutte

- Étant donné que cette maladie est de faible importance, les phytopathologistes ont prêté peu d'attention à la recherche de moyens de lutte.
- Les traitements cupriques contre la maladie de l'œil de paon ne sont pas efficaces contre *Sphaeropsis dalmatica*.
- Pour éviter les attaques de ce champignon, il faut donc lutter contre *Bactrocera oleae* et *Prolasioptera berlesiana*, car les orifices d'entrée et de sortie qu'ils provoquent ont une incidence certaine sur le développement de cette maladie.
- Afin de diminuer le taux d'inoculum primaire, il est fortement conseillé de ramasser et d'incinérer les olives chutées sur le sol.

Les dégâts de la Cécidomie de l'olive (*Prolasioptera berlesiana*) sont indirects : en effet, il se nourrit de l'œuf de la mouche de l'olive puis du champignon inoculé par la femelle au moment de la ponte, ce qui en fait un auxiliaire efficace.

Lorsque la larve de Cécidomie quitte l'olive, il n'y a qu'une petite nécrose, bien moindre que les dégâts provoqués par la larve de *Bactrocera*.

Toutefois, en se développant, le champignon entraîne un pourrissement de l'olive qui chute.